



Annulation SARL, projet de statut signé

Par **kostaar**, le **08/08/2021** à **12:27**

Bonjour,rrnrnJ'avais le projet de creer une SARL avec un associé.rnrnFinalement apres avoir bien réfléchi, je ne souhaite plus continuer le projet.rnrnNous avons eu un premier rendez vous avec un expert comptable et j'ai juste signé le document contenant le projet de statut.rnrnJe voudrais savoir quels sont les suites en ne sachant pas si l'associé continu ou pas le projet.rnrnEst ce que je dois contacté le comptable pour lui signifier mon abandon ?rnrnmon intention d'annulation à juste été faite par téléphone a l'associérrnrn rnrnMerci d'avance pour votre aide

Par **BrunoDeprais**, le **08/08/2021** à **19:05**

Bonjour, rnrn rnrnVous risquez de devoir supporter quelques frais, au minium ceux du comptable.rnrnJe ne peux que vous conseiller de régler la question au plus vite avec votre (ex) associé et le comptable.

Par **kostaar**, le **08/08/2021** à **19:07**

merci beaucoup pour votre réponse